

## **Documents associés**

- Diaporama réunion publique Ambès Nord DREAL/DDTM

**Réunion Publique de présentation du  
Plan de prévention des risques technologiques  
(PPRT) Ambès Nord  
18 septembre 2017**



## Ordre du jour

- Présentation de la démarche PPRT
  - ✓ Séquence Film PPRT ;
  - ✓ L'élaboration du PPRT Ambès Nord
- Présentation des « risques » PPRT d'Ambès Nord.
  - ✓ Intervention des représentants des 3 établissements industriels à l'origine des risques ;  

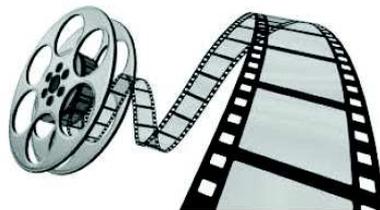
  - ✓ La traduction des risques dans le PPRT : les cartes d'aléas (surpression, toxique thermique) ;  

- Présentation de l'urbanisation existante autour des sites : Zoom sur la carte des aléas
- Présentation du volet réglementaire du PPRT :
  - ✓ La carte de zonage réglementaire ;
  - ✓ Les principes du règlement : impact pour les constructions existantes et pour les projets futurs ;  

- La suite de la procédure : calendrier prévisionnel

## La démarche PPRT

### Séquence Film



### L'élaboration du PPRT Ambès Nord



### L'élaboration du PPRT d'Ambès Nord

Les sites industriels à l'origine des risques : 3 sites classés SEVESO Seuil Haut au 31 juillet 2003

→ **DPA**

- ✓ Dépôt de liquides inflammables

→ **AKZO Nobel Pulp and Chemical Performances**

- ✓ Fabrication de produits chimiques pour l'industrie papetière

→ **COBOGAL**

- ✓ Dépôt de gaz inflammables et centre emplisseur

## L'élaboration du PPRT d'Ambès Nord

Le Préfet a lancé l'élaboration du PPRT d'Ambès Nord par arrêté préfectoral du **28 décembre 2016** :

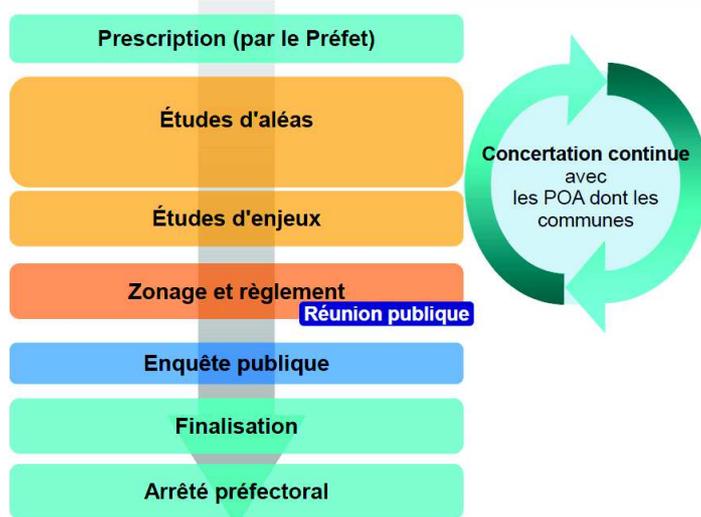
→ périmètre d'étude



## L'élaboration du PPRT d'Ambès Nord

- Périmètre d'études défini sur la base des études de dangers fournies par les 3 industriels à l'origine des risques
  
- La concertation : 4 réunions de travail avec les acteurs concernés
  - ✓ Collectivités
  - ✓ Industriels
  - ✓ Représentant de la CSS (président + représentant riverains)
  - ✓ Orion
  - ✓ Grand Port Maritime de Bordeaux
  - ✓ État
  
- Le projet de PPRT présenté est le résultat de l'élaboration concertée

## L'élaboration du PPRT Ambès Nord





**Présentation des « risques »  
PPRT Ambès Nord**

---

**Présentation « risques »  
présentation de DPA**

Présentation DPA  
AKZO Nobel  
COBOGAL



## Présentation « risques » principaux effets redoutés

→ Au total environ **130 phénomènes dangereux** dont 110 trouvant leur origine sur le dépôt COBOGAL

### → Effets thermiques

- ✓ Incendie (feu de nappe, feu de bac)
- ✓ Jet enflammé (propane ou butane)
- ✓ Flash-fire
- ✓ Boil-over couche mince (spécifique gazole)
- ✓ BLEVE (spécifique propane, butane)



### → Effets toxiques (uniquement chez AKZO Nobel)

- ✓ Épandage de produit toxique
- ✓ Fumées toxiques suite incendie



### → Effets de surpression

- ✓ Explosion de nuage de gaz
- ✓ Explosion de réservoir
- ✓ Éclatement de wagons, de camions
- ✓ BLEVE (spécifique propane, butane)

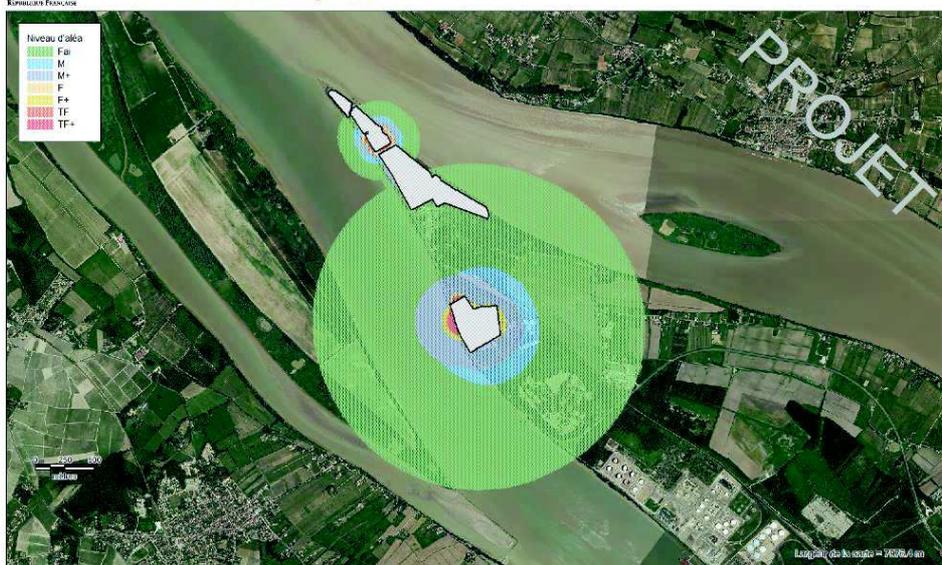




## Cartes d'aléas : aléas surpression



PPRT de Ambès Nord (DPA, AKZO NOBEL PULP AND CHEMICAL PERFORMANCES ET COBOGAL)  
Carte d'aléa des effets de surpression



Sources: IGN EdOdtto  
DREAL Nouvelle-Aquitaine  
Dossier: Validation\_Calculs\_du\_20170118\_1  
Rédaction/Édition: AT - 18/01/2017 - MAPINFO® V.10.5 - SIGALEA® V.4.1.1 - ©INERIS 2011

SIGALEA

## Cartes d'aléas : aléas toxiques

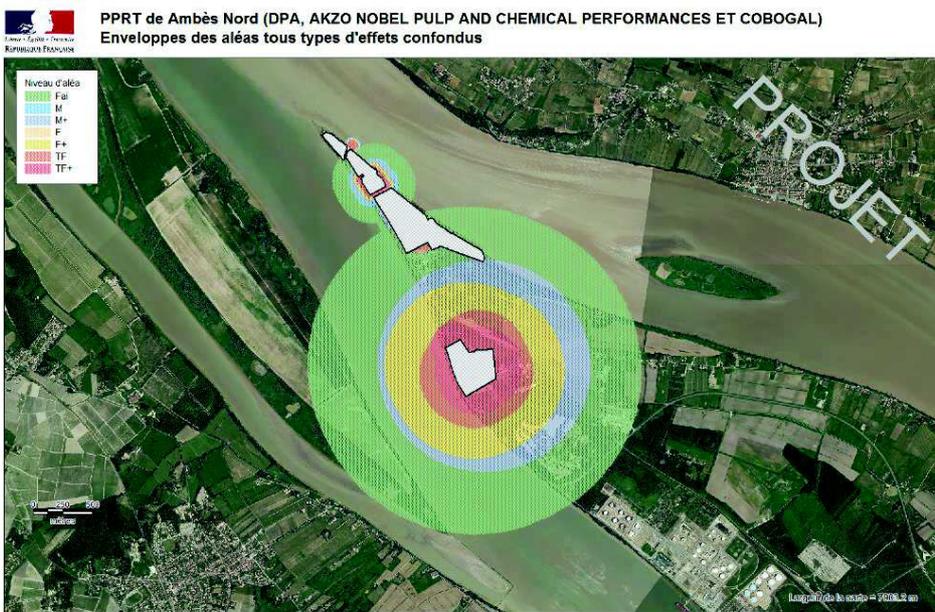


PPRT de Ambès Nord (DPA, AKZO NOBEL PULP AND CHEMICAL PERFORMANCES ET COBOGAL)  
Carte d'aléa des effets toxiques



Sources: IGN BdOrtho  
DREAL Nouvelle-Aquitaine  
Dossier Validation, Cahier de 20170118\_1  
Rédaction/Édition: AT - 18/01/2017 - MAPINFO V10.5 - SIGALEA V4.1.1 - ©NIERIS 2011

## Cartes d'aléas : aléas tout type d'effet



Sources : IGN GeoInfo  
DREAL Nouvelle-Aquitaine  
Dossier Validation Calculé du 20170118 \_j  
Rédaction/Édition : AT - 18/01/2017 - MAPINFO V 10.6 - SIGALEAS V 4.1.1 - ONERIS 2011

SIGALEAS

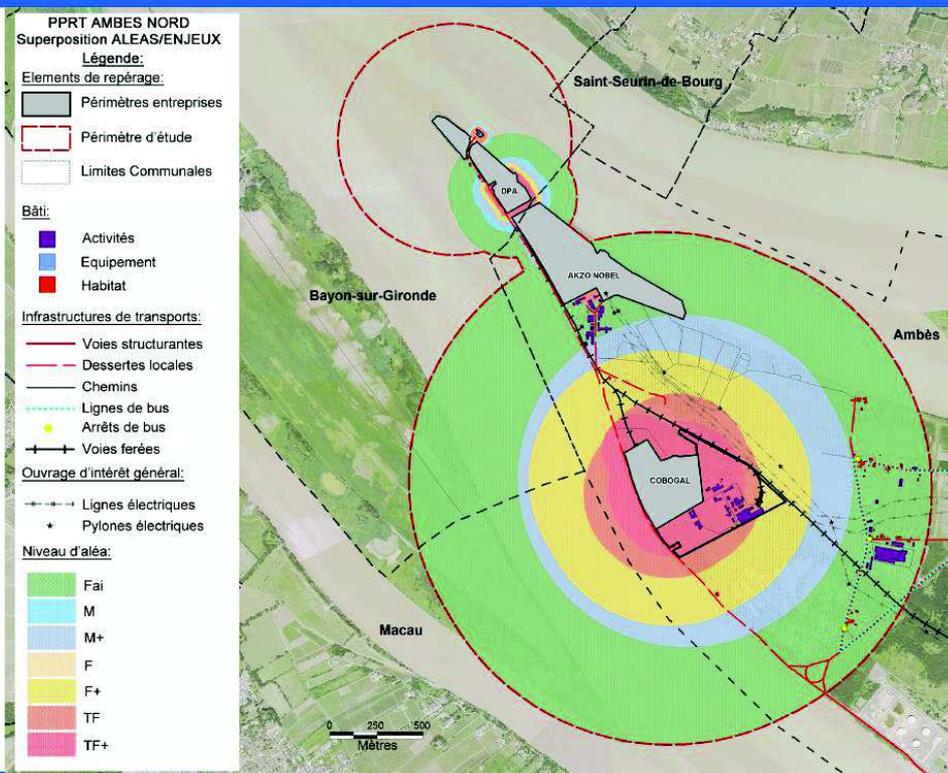




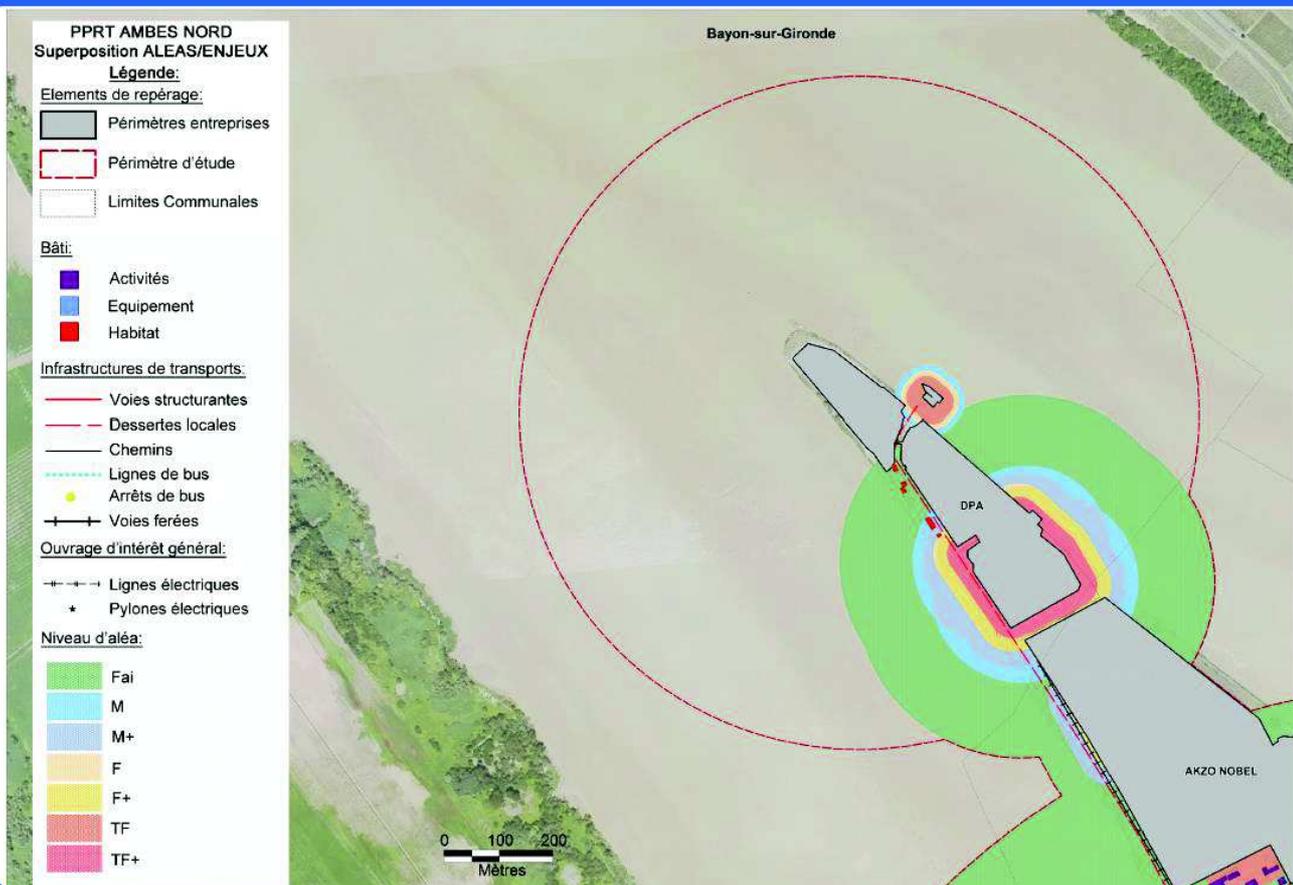
## **Présentation des « enjeux »**

---

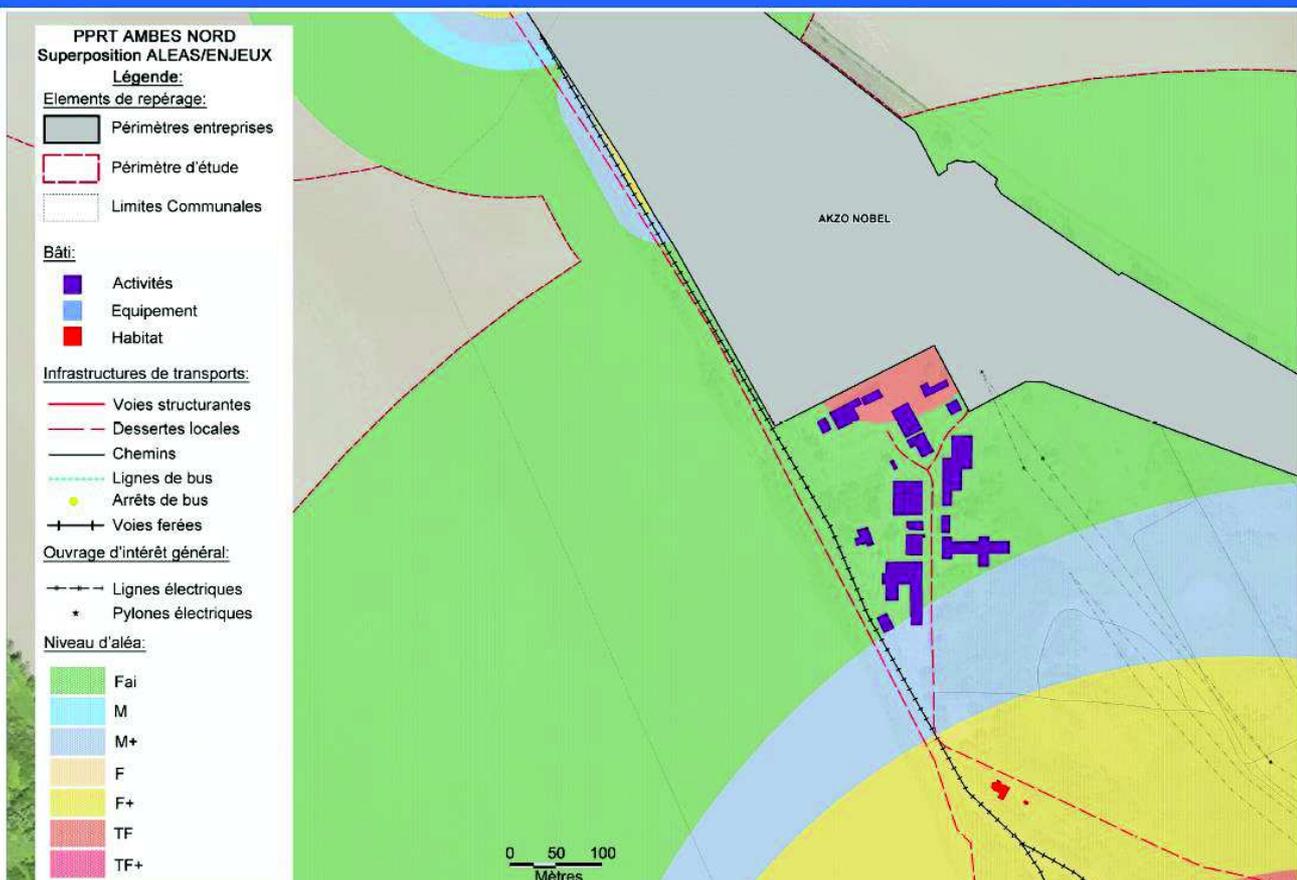
# Présentation des enjeux



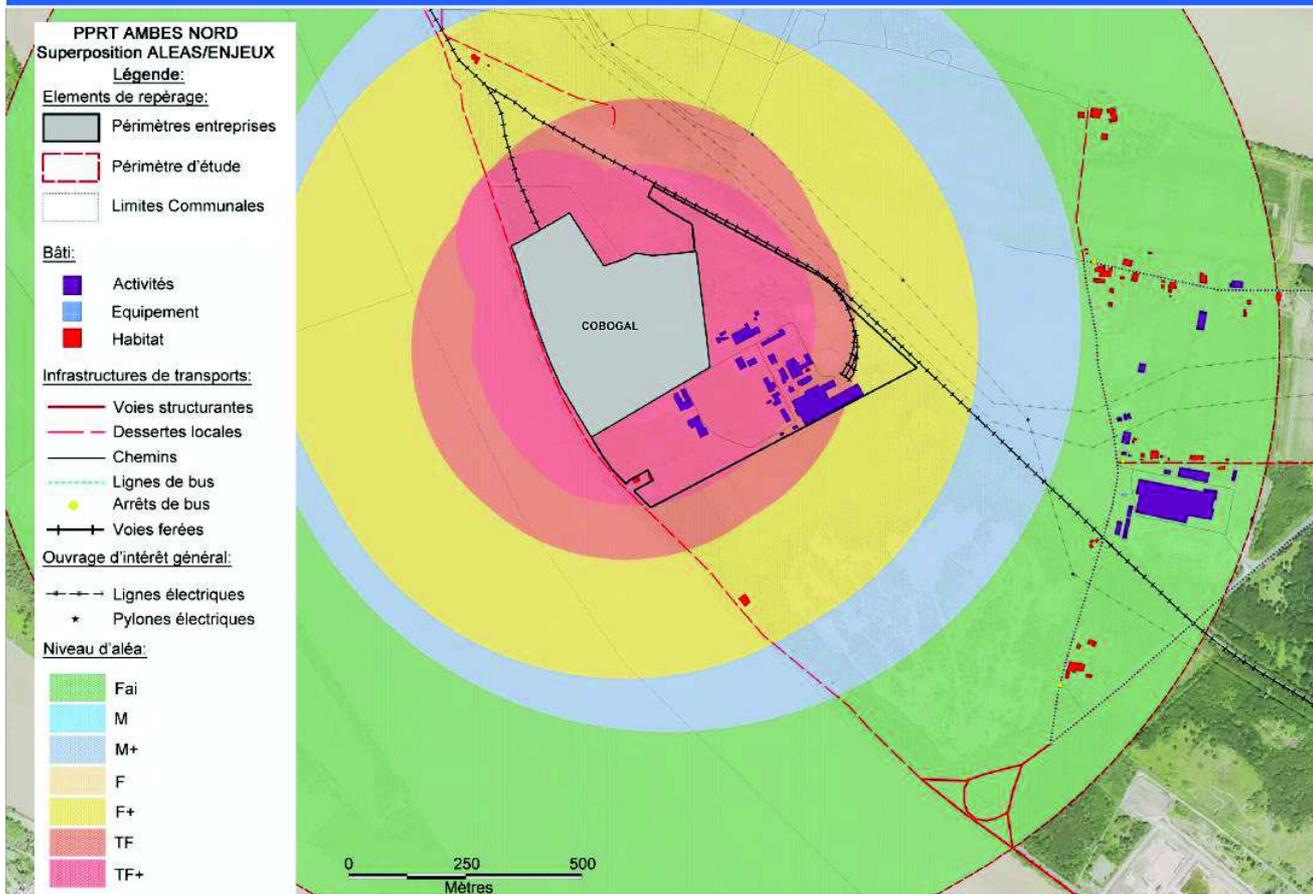
# Présentation des enjeux zoom au Nord



# Présentation des enjeux zoom au Centre



# Présentation des enjeux zoom au Sud





## **Présentation du volet réglementaire du PPRT**

---

# Une grille d'analyse nationale qui définit les principes réglementaires de maîtrise de l'urbanisation

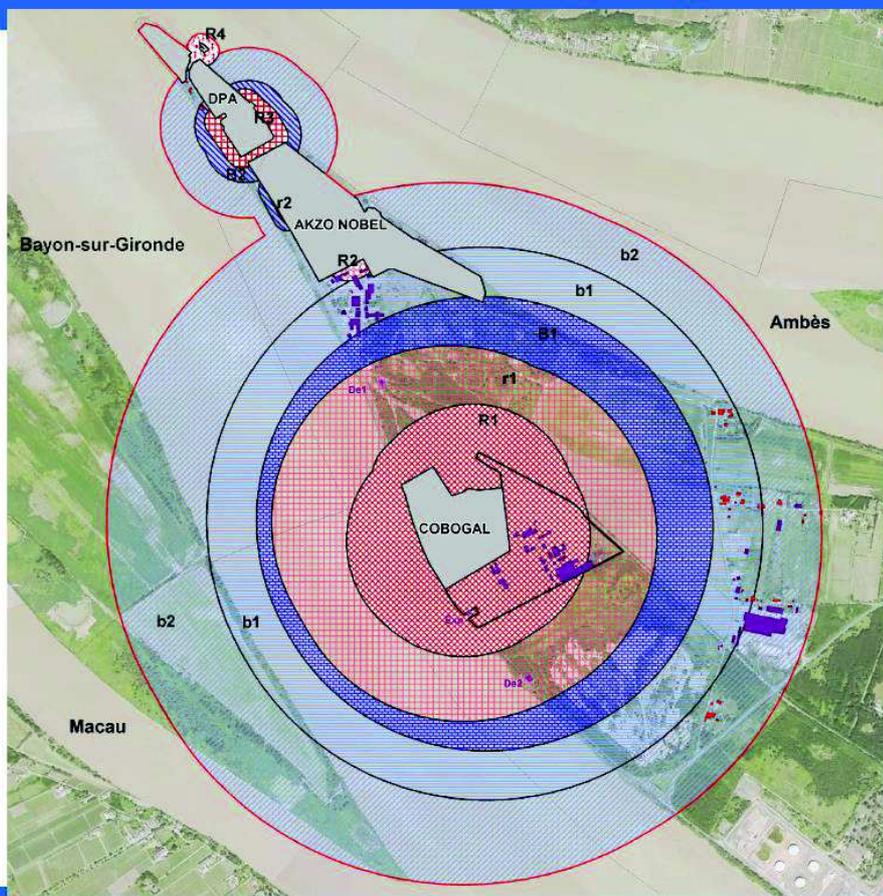
Tableau PPRT ou des correspondances entre les niveaux d'aléas et les principes de réglementation

TABLEAU PPRT	Correspondance entre les niveaux d'aléas et les principes de réglementation	Très graves			Graves			Significatifs			Indirects par bris de vitre (uniquement effet de surpression)		
		Cumul des classes de probabilités d'occurrence des phénomènes dangereux en un point donné											
		>D	SE à D	<SE	>D	SE à D	<SE	>D	SE à D	<SE	>D	<D	
Niveau d'aléa		TF+	TF	F+	F	M+	M	Fa					
REGLÉMENTATION FUTURE	Mesures relatives à l'urbanisme	Principe d'interdiction stricte Extensions liées à l'activité à l'origine du risque autorisées uniquement sous réserve de mettre en œuvre les prescriptions techniques.		Principe d'interdiction avec quelques aménagements. Construction d'infrastructures de transport desserte de la zone. Extensions liées à l'activité à l'origine du risque ou nouvelles installations ICPE autorisées uniquement sous réserve de mettre en œuvre les prescriptions techniques		Quelques constructions possibles sous réserve de remplir une des deux conditions suivantes : - Aménagement des zones interlope existantes non destinées à accueillir de nouvelles populations - constructions, en faible densité, des dents creuses			Constructions possibles sous conditions. Prescriptions adaptées pour ERP et industries. Pas d'ERP officiellement évacuables		Recommandations		
	Effet de surpression					Ces constructions feront l'objet de prescriptions adaptées à l'aléa					Idem aléa M pour effet toxique et thermique		
REGLÉMENTATION SUR L'EXISTANT	Mesures foncières	Critère d'inscription des intérêts vulnérables dans un secteur d'expropriation possible		D'office pour le bâti résidentiel. Modifiable pour les activités		Selon contexte local (association)			Non proposé				
		Critère d'inscription des intérêts vulnérables dans un secteur de délaissement possible		Secteur d'expropriation possible (délaissement automatique une fois la DUP prise)		D'office pour le bâti résidentiel modulable pour les activités			Selon contexte local (association)		Non proposé		

Règles d'urbanisme et de construction pour les nouveaux projets

Dispositions particulières pour les constructions existantes exposées

## Extrait de la carte du zonage réglementaire



R1 : aléa thermique TF+ à TF  
aléa surpression Fai à TF+

R2 : aléa toxique TF  
aléa surpression Fai  
aléa thermique Fai

R3 : aléa thermique F à TF+  
aléa surpression M à TF+

R4 : aléa thermique M à TF  
aléa surpression Fai

r1 : aléa thermique F+  
aléa surpression Fai à M+

r2 : aléa surpression F+

B1 : aléa thermique M+  
aléa surpression Fai

B2 : aléa thermique Fai à M+  
aléa surpression Fai à M+

b1 : aléa thermique Fai  
aléa surpression Fai

b2 : aléa surpression Fai

## Zone R (rouge foncé) pour les projets nouveaux

Le principe :



Interdiction de construire

Des exceptions pour les activités:



Sont autorisées :

- Nouvelles activités ***sans présence permanente de personnes***
- Extensions et aménagements des activités existantes (**avec protection des personnes**)

Une étude spécifique est exigée (vérifier le respect des principes de protection des personnes).

## Zone R (rouge foncé) pour les constructions existantes

### Protection des logements existants : Une mesure foncière imposée

#### Mesure d'expropriation

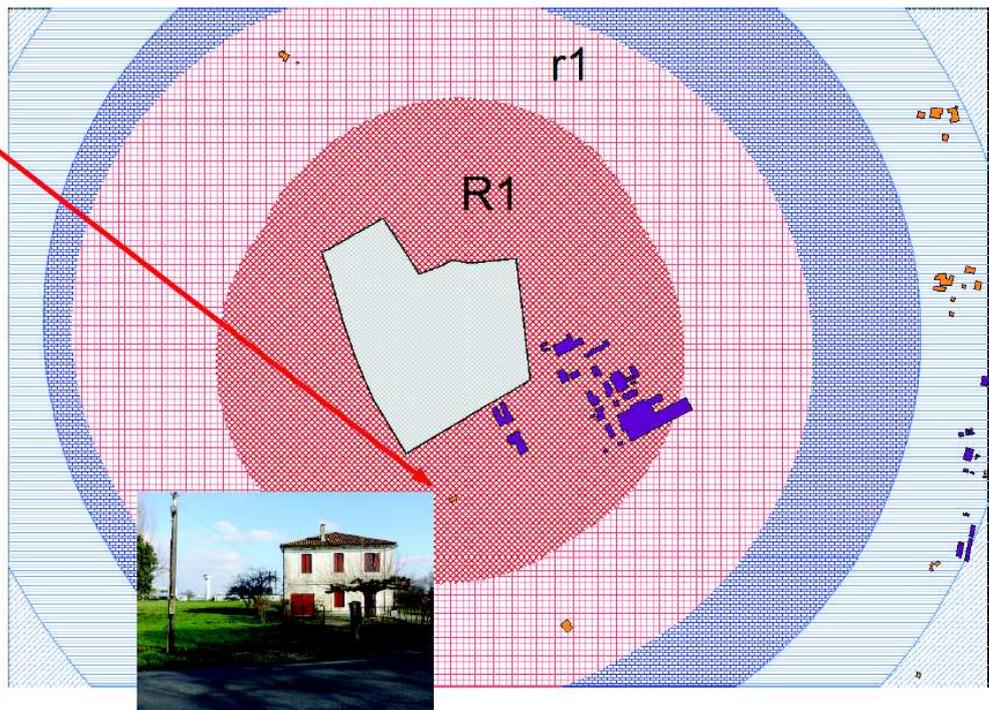
- acquisition du bien par Bordeaux Métropole au prix du marché;

#### Financement tripartite :

- 1/3 Cobogal  
- 1/3 Etat  
- 1/3 Collectivités  
(Région, Département et Bordeaux Métropole)

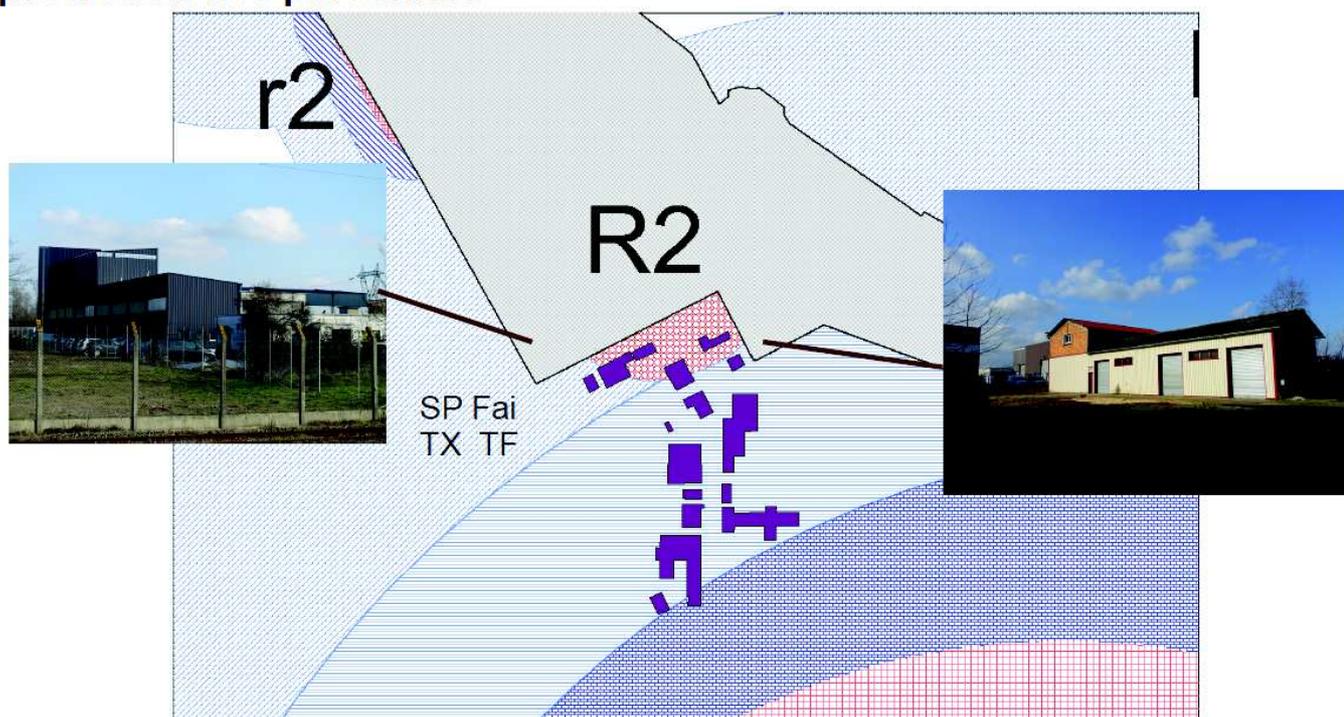
#### Procédure d'acquisition

menée par Bordeaux Métropole en lien avec les propriétaires ;



## Zone R (rouge foncé) pour les constructions existantes

Protection des activités existantes : Mise en commun des mesures de protection des personnes



## Zone R (rouge foncé) pour les constructions existantes

→ Des dispositions spécifiques sont prévues pour ces deux activités au regard :

- ✓ Du risque toxique avec détection précoce
- ✓ De l'alerte précoce des sociétés riveraines
- ✓ De la situation des salariés moins vulnérables que les riverains particuliers

### Engagement des industriels :

- ✓ **Signature d'une convention de droit privé entre AKZO Nobel et les sociétés riveraines**
    - Exercices de sécurité communs avec AKZO Nobel
    - Mesures organisationnelles privilégiées
    - Financement par AKZO Nobel des travaux de protection nécessaires
-

## Zone r (rouge clair) pour les projets nouveaux

Le principe :



- Interdiction de construire

- Autorisation pour les travaux d'entretien et de protection des logements existants (r1)

Des exceptions pour les activités:

Sont autorisées :



- Nouvelles activités **sans présence permanente de personnes**

- **Nouvelles ICPE** (culture commune du risque)

- Extensions et aménagements des activités existantes

Une étude spécifique est exigée (vérifier le respect des dispositions de protection des personnes).

## Zone r (rouge clair) pour les constructions existantes

**Protection des logements existants : au choix des propriétaires (travaux de protection ou délaissement)**

Mesure de délaissement

- acquisition du bien par Bordeaux Métropole au prix du marché;

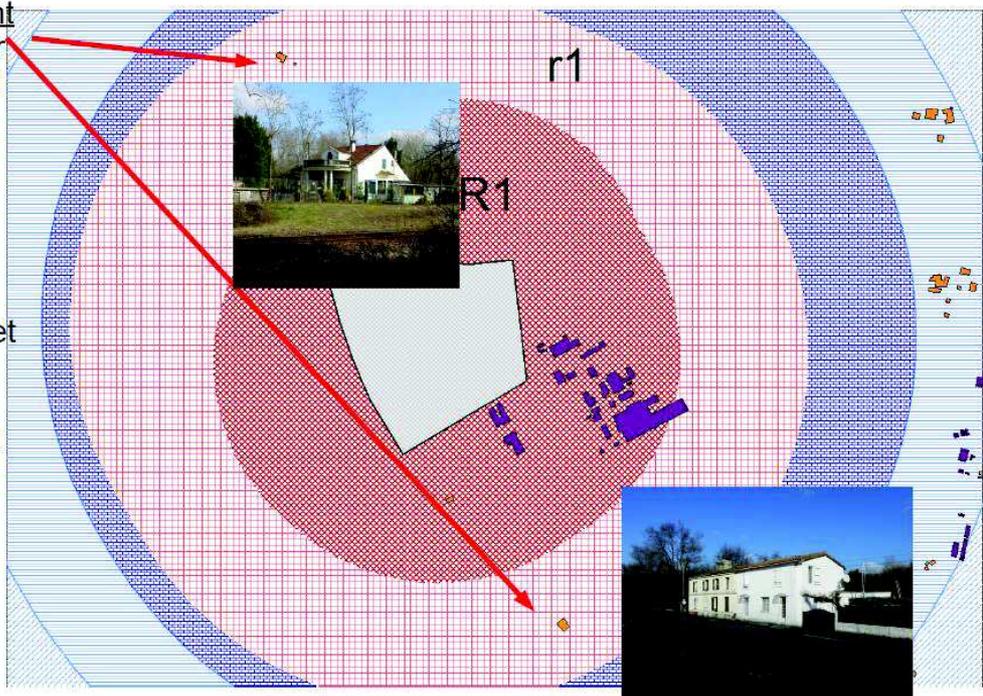
Financement tripartite :

- 1/3 Cobogal  
- 1/3 Etat  
- 1/3 Collectivités (Région, Département et Bordeaux Métropole)

Procédure d'acquisition

menée par Bordeaux Métropole en lien avec les propriétaires ;

OU travaux de protection des logements



## Zone B (Bleu Foncé) pour les projets nouveaux

Le principe :



- Interdiction de construire des logements

- Autorisation pour les travaux d'entretien et de protection des logements existants (B2)

Des exceptions pour les activités:



Sont autorisées :

- Toute nouvelle activité **sans fréquentation permanente de personnes**

- **Toute nouvelles ICPE** sans accueil de public

- Extensions et aménagements des activités existantes

**Règles de construction / aléa + étude spécifique est exigées**  
(vérifier le respect des dispositions de protection des personnes).

## Zone B (Bleu Foncé) pour les constructions existantes

La protection du logement existant en B2 (propriété du GP Bordeaux): Obligation pour le propriétaires de réaliser des travaux de protection ;



Selon la nature des effets redoutés

Des travaux de protection obligatoires

Montant des travaux plafonné à 20.000 euros par logement ou 10 % de la valeur vénale du bien

Financement 100 % à la charge du propriétaire (personne morale)



## Zone b (bleu clair) pour les projets nouveaux

Le principe :



Autorisation de construire  
AVEC  
obligation de respecter les règles de construction pour  
résister aux aléas

Une limite pour les activités :  
Sont interdits les ERP difficilement  
évacuables

## Zone b (bleu clair) pour les constructions existantes

La protection des logements existants (en b1 et b2):



Selon la nature des effets redoutés

Des travaux de protection obligatoires

Montant des travaux plafonné à 20.000 euros par logement ou 10 % de la valeur vénale du bien

Pour les propriétaires «personnes physiques»

Dispositif national d'accompagnement

Prise en charge financière prévue par la Loi :

- 10 % pour les propriétaires
- 90 % répartis entre l'État (40 % en crédit d'impôts), Cobogal (25%) et les collectivités (25%)

Prise en charge prévue par le PPRT Ambès Nord :

- COBOGAL accepte de financer 10 % supplémentaires dans la limite des premières estimations.

## Nature des travaux de protection pour les logements :

Effet thermique transitoire	Intensité max : 1000 [kW/m <sup>2</sup> ] <sup>4/3</sup> .s	Mise en place d'un isolant solidaire de la charpente si effet thermique combiné avec effet de surpression. Coût : 500 à 1000 euros /logement
Effet de surpression	Intensité 20-35 mbar	Pose de film anti-explosion sur vitrages (200 euros HT/m <sup>2</sup> ) pour des vitrages de dimensions répondant aux exigences du référentiel travaux (gamme variable en fonction du niveau max d'intensité).  Sinon remplacement des panneaux vitrés (moyenne 2000 à 3000 euros par logements)
	Intensité 35-50 mbar	

## Nature des travaux de protection pour les logements : illustrations

### → Quelques estimations financières sommaires :

En zone b1 : environ 4000 euros par logement  
En zone b2 : environ 3000 euros par logement.

### → Le dispositif d'accompagnement des riverains :

- ✓ Chaque particulier qui le souhaite pourra être accompagné pour la réalisation des travaux
- ✓ Le diagnostic du logement et les travaux doivent être réalisés par des personnes compétentes
  - Formation obligatoire du ministère (diagnostic)

### → Mise en place d'une mission d'accompagnement par les services de l'État

- ✓ Expérimentation finalisée sur les PPRT de Bassens
- ✓ Accompagnement prévu après l'approbation du PPRT



## Mise en œuvre des travaux de protection

**A compter de septembre 2017 : l'opérateur logement (SoliHa) est missionné** sur la région Nouvelle-Aquitaine pour les prestations suivantes :

- ✓ Visite du logement
- ✓ Diagnostic du logement
  - Estimation des points à renforcer (vulnérabilité des vitrages en particulier)
  - Estimation du plafond de travaux possible
- ✓ Proposition d'une liste de travaux adaptés
- ✓ Aide à la recherche d'artisans formés
- ✓ Aide à la constitution des dossiers de demandes de subvention
- ✓ Suivi des travaux
- ✓ Suivi du volet financier

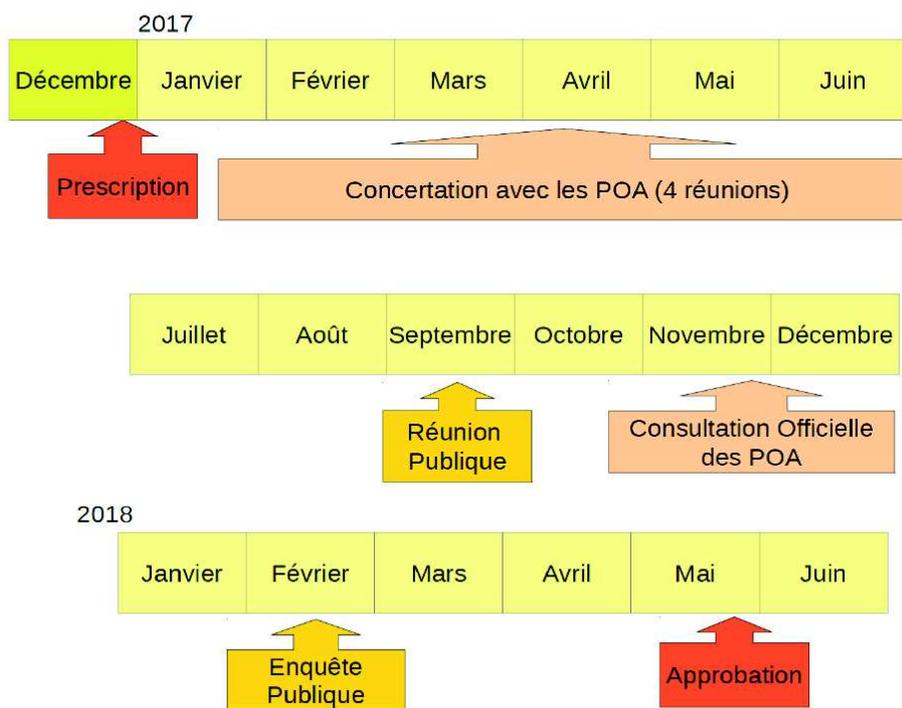
→ l'État finance la mission de l'opérateur (diagnostic compris)





## **Suite de la procédure**

## Le calendrier prévisionnel



- Présentation Akzo Nobel

## AkzoNobel Pulp and Performance Chemicals

Ambès



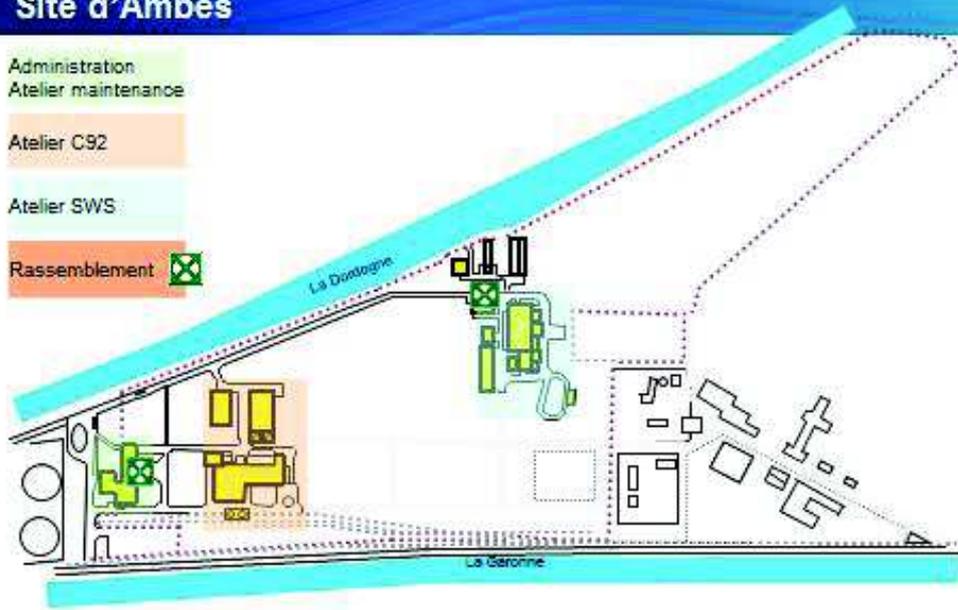
Site d'Ambès

Administration  
Atelier maintenance

Atelier C92

Atelier SWS

Rassemblement





## Historique

- 1992 Démarrage de l'usine de Chlorate de Sodium à Ambès « C92 »
- 1993 Démarrage de l'usine de fabrication d'adjuvants pour papier « Size »
- 1995 Certification à la norme ISO 9002 des usines d'Ambès
- 1998 Certification à la norme ISO 14001 de l'usine de Chlorate de Sodium
- 2000 Certification à la norme ISO 14001 l'usine « Size »
- 2001 Démarrage de l'usine de production de produit pour la résistance à l'eau du papier « Kénores »
- 2003 Système intégré QSE, certification site ISO 9001 / 14001
- 2006 Arrêt process base colophane

## Nos productions

### Atelier C92

Production de chlorate de sodium pour le blanchiment de la pâte à papier  
Capacité de 69 000 tonnes  
Feu continu en équipes tournantes  
Installation Sévés

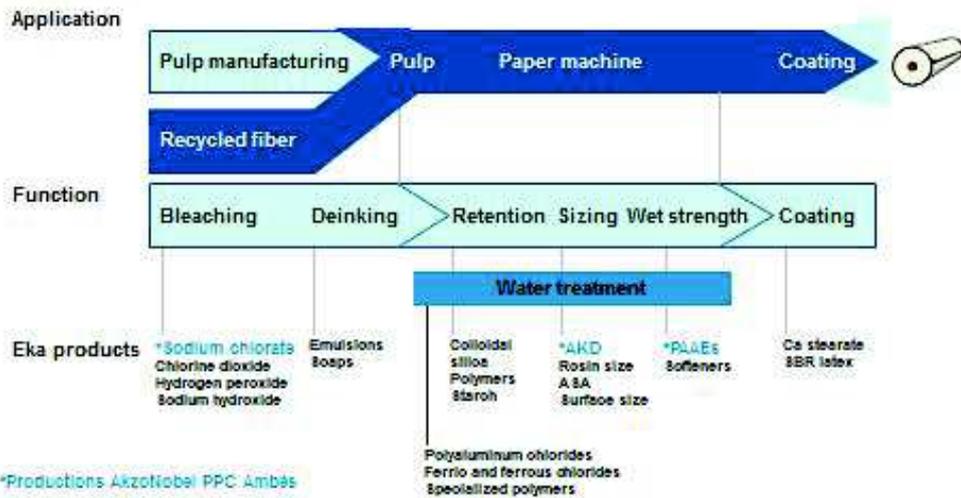
### Atelier Kénores

Production de produit pour la résistance à l'eau du papier  
Capacité de 25 000 tonnes  
Batch en équipes tournantes en 3 x 8

### Atelier Size

Production d'agents de collage pour améliorer les caractéristiques des papiers et cartons  
Capacité de 10 000 tonnes  
Batch en équipes tournantes en 3 x 8

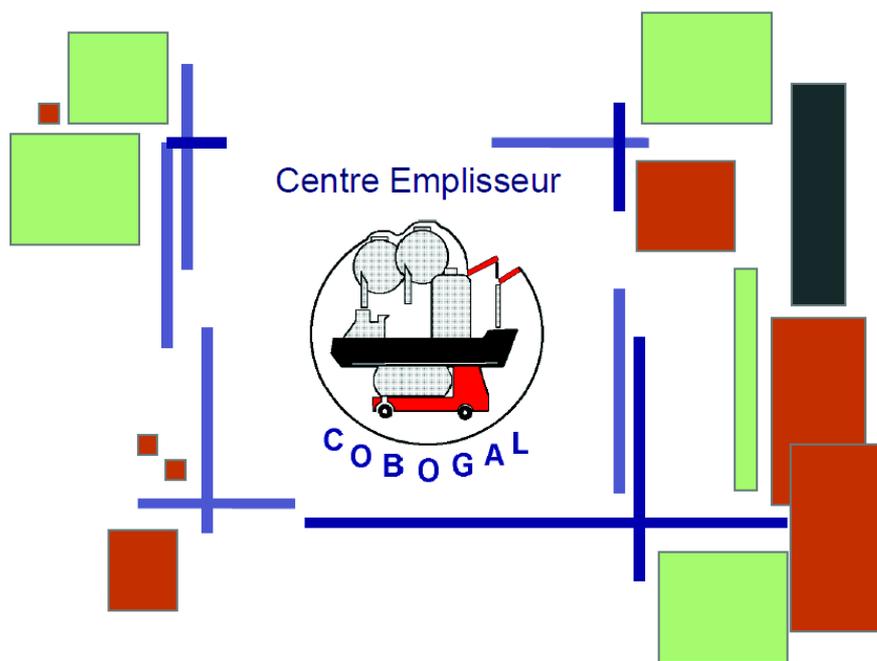
## AkzoNobel PPC dans la pâte et le papier



Les applications



- Présentation COBOGAL



***Réunion publique PPRT-- AMBES***

***18 septembre 2017***

## **Sommaire**

- Présentation de l'établissement
  - Situation géographique
  - date de création
  - activités
  - tonnages annuels
  
- Démarche de maîtrise des risques
  - Etude de dangers
  - Exercices incendie
  - Audits sécurité

## Situation Géographique



Garonne

Dordogne

- Entre Garonne et Dordogne A 6 km d'Ambés
- Dans la Zone Industrielle du Bec d'Ambés
- A proximité d'autres ICPE
- Dans une zone à très faible densité de population

## PRESENTATION de COBOGAL

- Société Anonyme de stockage et conditionnement de GPL Créée en 1957
- Actionnariat
  - 50% PRIMAGAZ
  - 50% ANTARGAZ/ FINAGAZ,
- Direction
  - Présidence : FINAGAZ
  - Directeur : COBOGAL
- Un effectif de 28 personnes
- Tonnage 2017: 130 000 T

### ***Démarche de maîtrise des risques***

#### ***SITE***

- Etude de Dangers instruite par la DREAL
- Plan d'Opération Interne à jour
- Exercices incendie mensuels
- Formation du personnel à la sécurité par des organismes certifiés et reconnus pour leurs compétences
- Audits sécurité réalisés par administration, les actionnaires, les assureurs.

#### ***Canalisation appontement → site :***

- Etude de Sécurité de la Canalisation
- Plan de Surveillance et d'Intervention

➤ Présentation DPA

# Réunion PPRT Ambes Nord

*(18 septembre 2017)*

# LES DOCKS DES PÉTROLES D'AMBÈS

2 Réunion PPRT Ambes Nord

# Situation du site



*Site de Bayon*

Canalisation de transport

*Site de SPBA*

# Activité du site

---



## Exploitation du site :

- Le site de Bayon est considéré comme une extension du site de SPBA opéré par DPA
- L'activité du site est de stocker du gazole dans 4 réservoirs
- Le pilotage du site se fait entièrement depuis le site de SPBA à travers la conduite centralisée.
- Les transferts de produit entre SPBA et DPA Bayon se font via la canalisation de transport reliant les deux sites.

# Activité du site

---



*Cuvette 4- Stockage de Gazole*

# Activité du site

---



## **Stockage :**

- Uniquement la cuvette 4 est en exploitation
  - Les anciens réservoirs rivetés ont été enlevés
  - Les chaudières sont en cours démantèlement
  - Tous les réservoirs non exploités ont été vidés
  - Les tuyauteries non utilisées sont en cours de suppression.
- 
-

# Maitrise des risques

---



- Entretien périodique des réservoirs
- Inspection périodique des tuyauteries en exploitation
- Tests mensuels des équipements incendie
- Tests périodiques de l'ensemble des équipements de sécurité
- Site sous vidéosurveillance et système de contrôle des accès

